



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 7 avril 2017

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 6 avril 2017 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Monsieur Denis Chalifoux, président, Monsieur Serge Chénier, secrétaire-trésorier, Monsieur Richard Forget, membre.

Étaient également présents : Messieurs Kenneth Hague, Alain Tousignant et Louis Gibeau, membres substitués, Monsieur Sébastien Lajoie, directeur et Madame Gabrielle Labonté, secrétaire de direction.

Étaient absents : Madame Nicole Davidson, vice-présidente et Monsieur Guy Drouin, membre.

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Alain Tousignant, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-04-07

2017-04-08

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2017

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2017.

ADOPTÉE

2017-04-09

Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Alain Tousignant, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de mars 2017.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-10

Comptes à payer – Mars 2017

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer du mois de mars 2017, au montant de 53 120.38 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-11

Carte de crédit - Autorisation

CONSIDÉRANT QU'

à des fins d'opération, de gestion et d'efficacité, il est opportun de procéder à une demande pour obtenir une carte de crédit Visa Affaires auprès de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- l'émission d'une carte de crédit Visa Affaires auprès de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, pour M. Sébastien Lajoie, directeur, et ce, avec la limite de crédit de 5 000 \$ ;
- le président ou le secrétaire-trésorier et le directeur soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution et à demander toute modification à l'égard de la carte émise.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-12

Marge de crédit - Autorisation

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de procéder à une demande pour l'ouverture d'une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE

cette marge de crédit est nécessaire pour défrayer les dépenses d'opérations courantes jusqu'à l'entrée des revenus ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- M. Sébastien Lajoie à procéder à une demande auprès de la Caisse Desjardins pour l'ouverture d'une marge crédit au montant de 100 000 \$ pour défrayer les dépenses d'opérations courantes jusqu'à l'entrée des revenus ;
- le président ou le secrétaire-trésorier et le directeur soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

### ADOPTÉE

Bâtiment du 6120, rue Morin, Val-Morin - Caserne incendie - Signature d'un bail

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'offrir à la Régie incendie des Monts un espace pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature d'un bail, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, entre la Régie incendie des Monts et la municipalité de Val-Morin lequel prévoit la location du bâtiment situé au 6120, rue Morin, Val-Morin, aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

### ADOPTÉE

Bâtiment du 129, croissant des Trois-Lacs, Lantier – Caserne incendie – Signature d'un bail

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'offrir à la Régie incendie des Monts un espace pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature d'un bail, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, entre la Régie incendie des Monts et la municipalité de Lantier lequel prévoit la location du bâtiment situé au 129, croissant des Trois-Lacs, Lantier, aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat.

2017-04-13

2017-04-14



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-15

Bâtiment du 2112, chemin des Hauteurs, Ste-Lucie-des-Laurentides – Caserne incendie – Signature d'un bail

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'offrir à la Régie incendie des Monts un espace pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature d'un bail, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, entre la Régie incendie des Monts et la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides lequel prévoit la location du bâtiment situé au 2112, chemin des Hauteurs, Ste-Lucie-des-Laurentides, aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-16

Bâtiment du 4, rue Albert-Bergeron, Ste-Agathe-des-Monts – Caserne incendie – Signature d'un bail

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'offrir à la Régie incendie des Monts un espace pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature d'un bail, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, entre la Régie incendie des Monts et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lequel prévoit la location du bâtiment situé au 4, rue Albert-Bergeron, Sainte-Agathe-des-Monts, aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation  
2017-04-17

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Bâtiment du 1365, rue de la Sapinière, Val-David – Caserne incendie – Signature d'un bail

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'offrir à la Régie incendie des Monts un espace pour l'entreposage des équipements et camions, la formation, les rencontres du personnel et toutes les opérations courantes reliées aux opérations du service incendie ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature d'un bail, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, entre la Régie incendie des Monts et la municipalité de Val-David lequel prévoit la location du bâtiment situé au 1365, rue de la Sapinière, Val-David, aux mêmes termes que ceux énoncés dans le contrat.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-18

Société de l'assurance automobile du Québec – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de nommer des représentants de la Régie incendie des Monts pour toutes transactions et changements concernant les véhicules au bureau des véhicules de la SAAQ ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Alain Tousignant, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les représentants suivants soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie incendie des Monts, tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec :

- Monsieur Sébastien Lajoie, directeur
- Monsieur Sylvain Régimballe, chef aux opérations
- Madame Gabrielle Labonté, secrétaire

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-19

Fin de période de probation et modification au contrat de travail - Directeur

CONSIDÉRANT QUE

le directeur Sébastien Lajoie a terminé sa période de probation d'une durée de douze (12) mois ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de procéder à une modification à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT

les recommandations du conseil d'administration ;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de directeur à Monsieur Sébastien Lajoie et accepte les modifications à son contrat de travail, à compter du 18 avril 2017.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-20

**Nominations – Postes de lieutenant**

CONSIDÉRANT QUE  
suite à la réorganisation des équipes, il y a lieu de combler les postes de lieutenant;

CONSIDÉRANT  
la recommandation du directeur ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Alain Tousigant, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur, accepte les nominations suivantes :

- Christian Quesnel, à titre de lieutenant
- Laurent Pichon, à titre de lieutenant
- Patrick Piché, à titre de lieutenant

effectif à compter du 9 avril 2017, avec une période d'essai de (6) six mois et le tout selon les dispositions de la convention collective.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-21

**Nominations – Postes de lieutenant et pompier éligible**

CONSIDÉRANT QUE  
suite à la réorganisation des équipes, il y a lieu de combler les postes de lieutenant et pompier éligible ;

CONSIDÉRANT QU'  
un processus de recrutement et de sélection a permis de retenir des candidats;

CONSIDÉRANT  
la recommandation du directeur ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Alain Tousigant, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres:



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur, accepte les nominations suivantes :

- Guillaume Marcil-Faure, au titre de lieutenant
- Gaéтан Moreillon, au titre de lieutenant
- Dominic Daigneault-Cusson, au titre de lieutenant
- Sébastien Filion, au titre de pompier éligible
- Jean-François Héту, au titre de pompier éligible

effectif à compter du 9 avril 2017, avec une période d'essai de six (6) mois et le tout selon les dispositions des conventions collectives.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-22

Changement de poste - Pompier

CONSIDÉRANT QU'

un sous-lieutenant ne peut répondre aux exigences de formation pour aspirer à un poste de lieutenant ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de retourner l'employé à un poste de pompier ;

Il est proposé par Alain Tousigant, membre substitut

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le retour de Monsieur Patrice Choquette au poste de pompier.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-23

Démission - Pompier

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Frédéric Tremblay, a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Frédéric Tremblay, effective le 6 avril 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation  
2017-04-24

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Démission - Pompier

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Stéphane Lampron a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Stéphane Lampron, effective le 6 avril 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-25

### Démission - Pompier

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Louis Sarrazin a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Louis Sarrazin, effective le 6 avril 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-26

### Démission - Pompier

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Steeve Thom a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Steeve Thom, effective le 6 avril 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

2017-04-27

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Fin du lien d'emploi - Pompier

CONSIDÉRANT QU'

un pompier ne s'est pas présenté aux interventions et activités depuis longtemps ;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de la convention collective de travail des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts, les pompiers qui ne participent pas à un minimum de 40 % de présence pour l'ensemble de leur temps d'affectation obligatoire, perdent leur lien d'emploi ;

CONSIDÉRANT QU'

un pompier n'a pas atteint le taux de présence minimal fixé par la convention collective de travail des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Alain Tousigant, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi de monsieur Louis-Claude Bonneau-Charland, pompier.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-04-28

Règlement numéro 003 délégrant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Régie incendie des Monts

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration peut adopter des règlements pour sa régie interne conformément à l'article 468.29 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil d'administration de la Régie incendie des Monts d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la Régie le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie incendie des Monts;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration juge que certains pouvoirs peuvent être délégués à un de ses fonctionnaires afin de permettre une plus grande efficacité administrative;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire qu'un règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2017;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement numéro 003 déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie incendie des Monts.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-04-29

Règlement numéro 004 concernant la tarification de la Régie

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration peut adopter des règlements pour sa régie interne conformément à l'article 468.29 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 468.47.1 de la Loi sur les cités et villes, prévoit que la Régie peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen du mode de tarification qui consiste à exiger un prix, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement, pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE

le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1, r. 3) dicte certaines procédures;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire qu'un règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2017;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement numéro 004 nommé « Règlement de tarification pour la Régie » tarifiant ses biens, services et les activités courantes.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

2017-04-30

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alain Tousigant, membre substitut, appuyé par Louis Gibeau, membre substitut et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h10.

  
Denis Chalifoux, président

  
Serge Chénier, secrétaire-trésorier